



SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA GROSNE

MAIRIE
71240 LALHEUE

TEL./Fax : 03.85.94.86.89

Secrétariat : Jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

E-Mail : s.m.a.g@wanadoo.fr

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 24 OCTOBRE 2018

Le Syndicat d'Aménagement de la Grosne s'est réuni le Mercredi 24 octobre 2018 à la salle communale de Lalheue, sous la Présidence de Mr Roger Cassard.

27 délégués étaient présents sur 40 en exercice. Le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer valablement.

Mme Rachel Fabre, chargée de mission pour le Contrat de Rivière participait également à cette réunion.

Le compte-rendu de la réunion du 11 juillet dernier est approuvé à l'unanimité.

Mme Martine Prevel est désignée secrétaire de séance.

1- Projet de création d'un EPAGE sur le Bassin versant de la Grosne

Mr Le Président informe l'assemblée de la suite du projet de création d'un EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) sur l'ensemble du bassin versant de la Grosne. Un courrier avait été envoyé à Monsieur Le Préfet le 9 avril. Il a bien voulu nous recevoir le 20 Juillet.

Il propose un projet de délibération permettant la création d'un EPAGE, label qui inclut tout un bassin versant. A ce jour, 3 communautés de communes ont délibéré favorablement et celle du Grand-Chalon a donné son accord par courrier. Seule la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier a délibéré pour exercer elle-même la compétence GEMAPI.

Début octobre, une réunion s'est tenue à la Préfecture. Le Préfet, qui s'était engagé sur ce projet, était absent et représenté par son Secrétaire Général. Ce dernier ne voulant pas brusquer les choses, propose que la communauté de communes « St Cyr- Mère Boitier » conserve, dans un premier temps, la compétence GEMAPI. Il en est ressorti un projet en 2 étapes : commencer avec un syndicat regroupant les 4 communautés de communes favorables puis convaincre, dans un deuxième temps, la communauté de communes « St Cyr-Mère Boitier » de nous rejoindre. Un courrier de Monsieur Le Préfet et de Monsieur Le Sous-Préfet sera adressé aux différentes Communautés de Communes et à Monsieur Le Président du SMAG.

2- Arrachage de la Jussie à Marnay

Mme Rachel Fabre rappelle qu'un plan programmé sur 5 ans, subventionné à 100% par l'Etat et l'Europe, a démarré début 2017. Dans ce cadre, au mois de septembre, l'entreprise Fougère, choisie pour ce programme, a procédé à un nouvel arrachage de la jussie à Marnay. Deux jours de travail ont été nécessaires pour un coût de

3360€ TTC.

Cette année le volume était plus important que l'année précédente mais il y avait moins de zones infestées. Il a été observé beaucoup de petites boutures coupées par les cygnes. Les lieux nettoyés étaient surtout les zones d'abreuvoirs des bovins.

Mme Fabre précise que la jussie peut gagner la terre ferme et se développer sur les prairies humides, ce qui rend le travail d'arrachage plus difficile. Ce phénomène est présent surtout dans l'Ouest de la France.

3- Enlèvement des embâcles

La présence de 2 peupliers et d'un frêne dans la Grosne sur la commune de Bray provoque des bouchons. Mr Cassard présente un devis de 720€ TTC de l'entreprise Arbranche de Messey-sur-Grosne pour enlever ces embâcles. 80% sont à la charge du propriétaire (soit 576€) et 20% pour le Syndicat (soit 144€). Le comité donne son accord, une convention sera signée avec le propriétaire.

4- Restauration de la Nourrue

Ce projet rentre dans le cadre du Contrat de Rivière afin d'améliorer l'état écologique de la rivière. Cela concerne la partie aval de la Nourrue sur la commune de Savigny, pour un linéaire de 2,5 kms de long et 3 ou 4 m de large, qui part de Pontot jusqu'à la confluence de la Grosne.

Un état des lieux est réalisé et les travaux ont été répertoriés. Il s'agit d'effacement de petits ouvrages anciens en pierre en mauvais état, qui provoquent l'envasement du lit de la rivière et de réaménagement d'abreuvoirs existants. L'état du fond de la rivière a été analysé : il contient du sable et des galets ou rien du tout. Cet état est lié à d'anciens travaux de curage de la rivière. La question est comment rapporter ce substrat nécessaire à un bon état de la faune aquatique ?

L'estimation de ces travaux se monte à plus de 100 000€. L'Agence de l'Eau subventionne à hauteur de 50% et les fonds européens pourraient compléter pour atteindre 80% du montant global.

Une réunion avec les différents partenaires concernés se tiendra prochainement afin d'établir quels travaux seront entrepris.

5- Restauration du Petit Grison

Il s'agit de la remise en eau du lit du Petit Grison, projet dont l'étude est déjà réalisée mais en sommeil car l'exploitant était en attente des indemnités de Natura 2000. Ceci étant réglé, une réunion est prévue le 22 novembre 2018 à St Cyr afin de décider de la poursuite ou non de ce projet.

6- Questions diverses

- Mr le Président informe l'assemblée d'actes de vandalisme perpétrés sur le vannage automatique à St Cyr (en amont du Moulin Neuf) qui ont eu lieu cet été entre le 12 et 19 juillet. Les tuyaux d'alimentation du vérin ont été sectionnés. Le moteur et la pompe ont été endommagés, ce qui a entraîné le remplacement d'une nouvelle pompe. Les frais engendrés se montent à 1 164€ pour la pompe et 1 121€ pour les réparations. Le dossier d'assurance est cours, déduction faite d'une franchise de 600€. Mr Cassard souligne le caractère dangereux de ces actes de vandalisme.

- L'Entreprise CHARPENTIER ne donnant pas suite à nos nombreux appels concernant l'étude sur la Nolange, un courrier de mise en demeure lui sera envoyé.

- Comité de suivi du site de l'Entreprise THEMEROIL à Varennes-Le-Grand : Une réunion est prévue mardi 13

Novembre à 14 H 30 à la Salle de Saint-Ambreuil.

- Monsieur COLAS Jean-Pierre, délégué de la Commune de Laives, demande si la brèche qui s'est formée en rive droite du canal d'amenée du moulin de La Ferté sera comblée. Monsieur Le Président précise que l'argile nécessaire à la réparation est en dépôt à Santilly et que le propriétaire du canal vient de donner l'accord de pénétrer sur cette parcelle pour la livraison. Le travail sera effectué par le propriétaire.

La séance est levée à 20h. Mr Le Président invite les délégués à prendre le verre de l'amitié.

Le Président,


